



VILLE DE  
LE THILLOT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 23 MAI 2020 A 10 HEURES**

SALLE CECILE VALENCE- MEDIATHEQUE DU THILLOT

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Cécile Valence, sur convocation et sous la présidence de Mr Le Maire, en session à huis clos.

**Etaient présents :**

Michel MOUROT, Maire.

Isabelle CANONACO, Éric COLLE, Brigitte JEANPIERRE, Jean-Marie CHIVOT, Marie-Noëlle MACHI, Jean-Louis DEMANGE, Adjointes,

Anne-Charlotte BITTNER, Francis PANOT, Marie-Claude DUBOIS, Jean-Louis GRÜNENWALD, Françoise BOUGEON, Gérard MOLARD, Odile LAPORTE, Quentin CLEMENT, Bruno ROTA, Marie-Noëlle GIGANT, Pascal GALMICHE, Marie-Madeleine LALOT, Michel PETITJEAN, Yvonne FERRY et Jean MILLER.

**Pouvoirs :** Néant

**Excusés :** Laurence HIRN

**Absents :** Néant

**OUVERTURE DE SEANCE :**

A 10 heures, M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et déclare la séance de conseil municipal ouverte. En ces circonstances exceptionnelles Mr Le Maire a une pensée à toutes les familles impactées par ce fléau sanitaire, tout particulièrement pour Pierre DELLEA. Ce contexte, inédit entraînera des dégâts économiques importants.

**SECRETARIAT DE SEANCE :**

Mr Le Maire soumet à l'assemblée la candidature de Mr CLEMENT Quentin pour assurer ces fonctions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Mme Maurice Anouck est désignée comme secrétaire adjointe.

Mr Le Maire passe à l'ordre du jour de la présente séance :

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Election du Maire.
3. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
4. Election des Adjoints.

Lors de l'examen du point N°2, Mr Le Maire cède la présidence au Doyen de l'Assemblée, Mr Jean MILLER

Avant de procéder à l'élection du Maire choisi parmi les conseillers municipaux élus lors des élections municipales du 15 mars 2020, Mr Jean MILLER demande s'il y a des candidatures parmi les conseillers municipaux.

Mr Michel MOUROT se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mr COLLE Eric et Mme JEANPIERRE Brigitte sont désignés en qualité d'assesseurs.

Il est procédé à l'élection du Maire :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de votants :	22
Majorité absolue :	12
Blancs :	1
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	21
A obtenu : Michel MOUROT	21 voix

Mr Michel MOUROT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est immédiatement installé dans ses fonctions. Mr Jean MILLER lui cède la présidence de l'assemblée. Mr Michel MOUROT remercie vivement l'assemblée et émet le souhait de bien travailler ensemble et de suivre le programme élaboré pendant la campagne électorale.

Mr Michel MOUROT, Maire invite l'assemblée à déterminer le nombre d'adjoints au Maire. Il propose d'élire 6 adjoints.

## 1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Présentation par : Mr Michel MOUROT, Maire du Thillot

La Ville du Thillot comptant 3 494 habitants, au vu du dernier chiffre publié officiellement par l'INSEE en matière de recensement de la population (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Considérant l'effectif légal de l'assemblée délibérante des communes de 2500 à 3499 habitants, soit 23 conseillers municipaux (Article L 2121-2 du CGCT),

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (soit pour le Thillot un maximum de 6 adjoints au maire),

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'arrêter à six, le nombre d'adjoints au maire.

*La loi n'impose aucune règle de stabilité particulière quant au nombre d'adjoints pendant la durée du mandat. A tout moment, le Conseil Municipal peut ainsi librement décider de créer, en cours de mandat, un nouveau poste d'adjoint, toujours dans la limite du plafond légal. La suppression d'un poste d'adjoint nécessite en revanche que celui-ci soit préalablement devenu vacant.*

Mr Le Maire annonce la liste des Adjoints au Maire :

- Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances : Mme Isabelle CANONACO
- Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme : Mr Éric COLLE
- Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture : Mme Brigitte JEANPIERRE
- Adjoint à la Forêt, à l'Aménagement et au Développement Durable : Mr Jean-Marie CHIVOT
- Adjointe à la Communication et aux Manifestations : Marie-Noëlle MACHI
- Adjoint aux Associations, au Commerce, à l'Environnement et au Tourisme : Mr Jean-Louis DEMANGE

Aucune autre liste d'adjoints n'est proposée par l'assemblée. Il est procédé à l'élection des Adjoints au Maire :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de votants :	22
Majorité absolue :	12
Blancs :	0
Nuls :	1
Suffrages exprimés :	21

La liste proposée par Mr Mourot a obtenu 21 voix.

MM. Isabelle CANONACO - Éric COLLE - Brigitte JEANPIERRE - Jean-Marie CHIVOT - Marie-Noëlle MACHI - Jean-Louis DEMANGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont immédiatement installés dans leurs fonctions respectives.

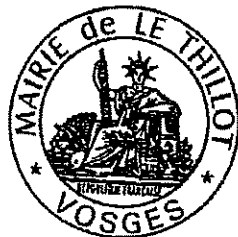
Mr Mourot fait ensuite la lecture de la Charte de l'Elu Local.

A 10 heures 45 Mr Mourot propose de lever la séance et remercie l'assemblée.

--ooOoo--

MM/LL/2020.25.05.02

Compte rendu affiché le 25/05/2020



Le Maire,

M. MOUROT